

Extension du périmètre d'intervention du conservatoire du littoral

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Conservatoire du Littoral, dans le cadre de sa mission de préservation des espaces naturels littoraux, intervient depuis plusieurs années sur le site du Bois de Bernouville – Vallée de la Scie. De nombreux terrains sont déjà la propriété de l'établissement dans ce secteur, représentant une centaine d'hectares.

Le Conservatoire acquiert des terrains souvent menacés par l'urbanisation ou bien délaissés, dans un objectif de préservation et de valorisation.

L'Etablissement envisage aujourd'hui d'étendre son périmètre d'intervention sur Dieppe aux parcelles cadastrées section BT n° 76, BT n° 75 et section BT n° 14 pour une superficie totale de 14 hectares bordant la falaise le long de la route de Pourville, suite à la sollicitation de Monsieur et Madame COLLE, propriétaires de la parcelle section BT n° 76 qui souhaitent vendre leur bien.

Les deux parcelles section BT n° 14 et BT n° 75 appartenant au même propriétaire, ne sont actuellement pas en vente, mais leur intégration dans le périmètre d'intervention, permettra au Conservatoire, le cas échéant, de les acquérir si une mise en vente devait intervenir.

Ces terrains sont inclus pour partie dans un périmètre de sécurité inconstructible lié au risque d'effondrement de la falaise, établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Dieppe. Le zonage réglementaire du PLU tel qu'arrêté au Conseil Municipal du 23 mai 2013, inscrit ces terrains en zone naturelle « N ».

Afin de procéder à l'achat de ces terrains, le Conservatoire doit dans un premier temps acter l'extension de son périmètre d'intervention lors de son prochain Conseil d'Administration.

Préalablement et conformément à l'article L.322.1 du Code de l'Environnement, l'avis de la commune est sollicité sur cette proposition.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article L.322.1 du Code de l'Environnement,
- la délibération du Conseil Municipal de Dieppe du 23 mai 2013 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Considérant :

- que le Conservatoire du Littoral a saisi la Ville de Dieppe par courrier en date du 17 juillet 2013 pour solliciter son avis sur l'extension de son périmètre d'intervention,
- la politique de préservation, de mise en sécurité et de mise en valeur menée par le Conservatoire du Littoral
- les avis des commissions n° 3 du 23 septembre 2013 et n° 6 du 25 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur la commune de Dieppe.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
